



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

A L'ORGANISATION

DES FINALES

DES COUPES JEUNES

U 15 / U 18 / FOOT ADAPTE



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

Sommaire

- LE CAHIER DES CHARGES page 3
- LES OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR pages 3 et 4
- QUESTIONNAIRE CLUB page 5



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

- **Le cahier des charges**

Le cahier des charges du District de La Loire a pour objectif principal de décrire :

- Les acteurs
- Les besoins en infrastructure
- Les matériels
- Les moyens humains
- Les actions nécessaires
- Les rôles de chacun des acteurs

Il définit le cadre et le planning de l'événement, ainsi que son déroulement, tant au plan du timing détaillé des acteurs que des actions qu'ils doivent réaliser.

- **Les obligations du club organisateur**

Le club organisateur doit justifier d'un terrain clos, soit en gazon, soit synthétique, jouté par une aire d'échauffement. Ceux-ci doivent être en EXCELLENT état.

Le complexe devra, le jour des finales, être équipé d'une sonorisation et d'un micro HF, L'animation sera assurée par une personne validée par le District (speaker), avec la mise à disposition d'un podium de 10 m² (environ), au cas où l'installation de la sonorisation ne puisse se faire dans la tribune.

Le club organisateur doit mettre à disposition deux bancs de touche couverts pour chacune des deux équipes finalistes, et un banc de touche pour les délégués du terrain.

Le club organisateur doit mettre à disposition une table ou un support quelconque permettant de recevoir et de disposer les trophées et récompenses destinés à la finale en cours : ce peut être une table disposée pour l'occasion.

Buvette :

Mise à disposition d'une ou plusieurs buvette(s) organisée(s) et gérée(s) par le club. Mise à disposition également de boissons à chaque équipe et aux arbitres (1 pack d'eau par équipe).

Prise en charge des collations d'après-match pour les équipes présentes, ainsi qu'aux arbitres et délégués.

La prise en charge des repas de midi des officiels du District de la Loire de Football.

L'organisation d'un cocktail d'après-match, sur invitation, sera à la charge du club organisateur.

Parking :

Le complexe sportif et les terrains doivent être proches d'un parking susceptible d'accueillir les spectateurs dans les meilleures conditions. Un nombre de places doit être réservé pour les membres du District, les clubs finalistes et les personnalités.

Accès :

Il faut prévoir un seul accès au complexe ; s'il existe d'autres accès, ils devront tous être fermés pendant la manifestation. Un accès sécurisé, sous la responsabilité du club organisateur, doit être prévu pour la sécurité (Police/Pompiers).

Délégués :

Le club, recevant ou organisateur, devra désigner deux délégués avec brassard qui se tiendront entre la main courante et l'aire de jeu, près des arbitres assistants. Leur nom, prénom, adresse et numéro de licence devront figurer sur la feuille de match. En cas de nécessité, l'arbitre ou le délégué officiel peut demander au club organisateur d'augmenter le nombre de délégués avec brassard.



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

Vestiaires :

Le complexe sportif doit être doté de 5 vestiaires aux normes, immédiatement à proximité du stade des finales dont :

- un vestiaire d'un espace convenable pour les arbitres,
- quatre vestiaires avec une salle de douche séparée pour chacune des équipes finalistes.

Mise à disposition d'une personne qui assurera en permanence l'ouverture, la fermeture (par clefs) et le contrôle de l'accès aux vestiaires, aux seuls joueurs, arbitres et officiels.

A cet effet des accréditations au nombre de 19 par équipe seront mises à disposition pour les acteurs des finales, par le District de la Loire de Football, ainsi que le Président de chaque club.

En cas de perte ou dégradation d'une ou plusieurs accréditations, le club sera amendé de la somme de 5€ (cinq euros) par accréditation.

Invitations :

Le club organisateur communique la liste de ses invitations au District de La Loire (élus, députés, medias locaux, sponsors, partenaires du club) dans la limite de vingt invitations maximum.

Communication :

Le club organisateur, avec l'accord du District, peut utiliser tous les supports qu'il souhaite pour ses partenaires et sponsors. Toutefois, il ne pourra pas communiquer, le jour des finales, pour un partenaire financier autre que le CREDIT AGRICOLE, partenaire officiel des Coupes du District.

Les journalistes-photographes présents devront obligatoirement porter une chasuble les identifiant, fournie par le club organisateur, sous l'autorisation du District de la Loire de Football.

Billetterie

- Le District de La Loire mettra à disposition les personnes nécessaires pour gérer les entrées dont la recette revient au District.
- Le District de La Loire attribuera 20 invitations pour le club organisateur, ainsi que 20 invitations pour chaque club qualifié pour cette compétition.

Rappel

Les fumigènes sont interdits dans le complexe sportif où se déroulent les rencontres. Toutes utilisations de fumigènes et/ou objets pyrotechniques, seront traitées suivant la note spécifique éditée et publiée le 31 octobre 2023, par le District de la Loire de Football.

Le Club Organisateur

Lu et approuvé

Le District



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

• Questionnaire CLUB

CRITERES	OUI/NON
TERRAIN HOMOLOGUE - SYNTHETIQUE	
TERRAIN D'ECHAUFFEMENT - SYNTHETIQUE	
TERRAIN HOMOLOGUE - PELOUSE	
TERRAIN D'ECHAUFFEMENT - PELOUSE	
PARKING	
QUATRE VESTIAIRES JOUEURS	
UN VESTIAIRE ARBITRE	
UNE SONORISATION	
UN BANC DE TOUCHE DELEGUES	
UNE OU PLUSIEURS BUVETTE(S)	
COCKTAIL POUR OFFICIELS	
COLLATION D'APRES-MATCH POUR ACTEURS DES FINALES	
RESSOURCES	NOM
RESPONSABLE DES VESTIAIRES	
DELEGUE AU TERRAIN N° 1	
DELEGUE AU TERRAIN N° 2	